Grand Montauban
Communauté d'Agglomération

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SESSION ORDINAIRE
Séance du 04 juin 2014

DELIBERATION N° 2014/ 6/ 65 : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

L'an deux mille quatorze, le mercredi 04 juin à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 28 mai 2014 .

Présents Titulaires : 48

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pauline BLANC, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Jean-Luc BUDOIA, Aline CASTILLO, Roger CATUSSE, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, José GONZALEZ, Annie GUILLOT, Aline HUARD, Jean-Louis IBRES, Aurore KOTHE, Francis LABRUYERE, Sophie LARAN, Pierre-Antoine LEVI, Véronique MALY, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Rodolphe PORTOLES, Gérard ROUTIER, Bernadette SERIEYS, Isabelle SOULAYRES, Gaël TABARLY, Monique VALAT, Thierry VIALLON, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 2

Mesdames, Messieurs, Paul GRAND à Christian MOULIS, Valérie RABAULT à Pauline BLANC.

Absents Excusés :

Mesdames, Messieurs, Anne ALASSANE.

Secrétaire de Séance : Monsieur Didier CLAMENS

Mairie de Montauban - BP. 764 - F 82013 Montauban cedex
Tél. +33 (0)5 63 22 12 00 - Fax +33 (0)5 63 93 58 00
www.montauban.com
mairiemontauban@montauban.com

Madame Brigitte BAREGES donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Vu l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales disposant qu'en matière de délégation de service public, les candidatures et offres sont ouvertes par une commission « ad hoc » composée de la manière suivante :

- l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public
- 5 membres titulaires
- 5 membres suppléants

élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, au scrutin de liste sans panachage, ni vote préférentiel.

Considérant que conformément à l'article D 1411-5 du code général des collectivités territoriales avant de procéder à l'élection des membres de la commission, il convient de fixer les conditions de dépôts des listes.

Considérant que les listes peuvent ainsi comprendre moins de noms qu'il y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Considérant que conformément à l'article D 1411-5 du code général des collectivités territoriales avant de procéder à l'élection des membres de la commission, il convient de fixer les conditions de dépôts des listes.

Vu la délibération n°47 du 23 avril 2014, définissant les modalités de dépôts des listes suivantes :

- les listes sont déposées ou adressées à l'attention de Madame la Présidente à l'hôtel de ville, 9 rue de l'hôtel de ville, au plus tard 8 jours avant la séance du conseil communautaire à laquelle sera inscrit à l'ordre du jour, l'élection des membres de la commission,

- les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pouvoir, conformément à l'article D 1411-5 du CGCT

- les listes doivent indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et suppléants.

Les listes parvenues dans les délais fixés sont les suivantes :

	Liste 1	Liste 2
Titulaires	-Marie-Claude BERLY -Bernard PAILLARES -Maxime BERAUDO -Gérard ROUTIER -Jacques GAYRAL	-Rodolphe PORTOLES -José GONZALEZ -Valérie RABAULT -Gaël TABARLY -
Suppléants	-Alain GABACH -Danielle AMOUROUX -Thierry DEVILLE -Nadia CHEKLIT -Bernadette SERIEYS	-Pauline BLANC - - - -

Entendu le présent exposé, après en avoir procédé aux opérations de vote à bulletin secret, sont déclarés élus membres de la Commission permanente de Délégation de Service public :

Titulaires	Suppléants
Marie-Claude BERLY	Alain GABACH
Bernard PAILLARES	Danielle AMOUROUX
Maxime BERAUDO	Thierry DEVILLE
Gérard ROUTIER	Nadia CHEKLIT
Rodolphe PORTOLES	Pauline BLANC

ADOPTEE PAR 49 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET ABSTENTION : 1.

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le : 10 JUIN 2014

De sa publication le : 10 JUIN 2014

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 05 juin 2014

La Présidente,
Brigitte BAREGES